Bâle (Suisse) : Expulsion d'un étranger délinquant

13/02/2011 à 22h22

Le tribunal correctionnel de Bâle-Ville avait condamné le résident étranger délinquant à deux ans de prison ferme. Comme il s'agissait d'un récidiviste, sa condamnation a été alourdie de la peine de 12 mois de prison prononcée auparavant avec sursis.

Le permis de séjour du condamné, arrivé en Suisse à l'âge de 4 ans, a été annulé en juin 2008 par le service cantonal des migrations. Le résident turc avait déposé un recours contre cette mesure administrative qui a été rejeté par le Tribunal fédéral de Lausanne, la plus haute instance judiciaire de la Confédération helvétique.

Interdiction définitive de séjour.

L'étranger délinquant, qui a dû purger la totalité de sa peine de trois ans de prison a été conduit à sa sortie de la prison inter-cantonale de Bostadel (canton de Zoug) directement à l'aéroport de Zurich où il a été mis dans un avion à destination d'Istanbul. L'expulsion a été assortie d'une interdiction définitive de séjour en Suisse, où il avait vécu 28 ans.

L 'Alsace

(merci à Létonné)